



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Division des ressources humaines  
**DIRH 3**  
Gestion des personnels administratifs,  
sociaux et de santé

Affaire suivie par  
Gracian DIDIER  
Catherine MERCIER  
Téléphone  
03 80 44 84 92 / 87  
Télécopie  
03 80 44 84 91  
Courriel  
dirh3@ac-dijon.fr

51, rue Monge  
BP 1516  
21033 Dijon Cedex

Dijon, le 8 décembre 2011

**Le recteur**

à

**mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'académie, directeurs des services  
départementaux de l'éducation nationale de la  
Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et  
de l'Yonne.**

**Objet : mouvement national des médecins - rentrée 2012.**

Ref. : - bulletin officiel de l'éducation nationale n° 45 du 8 décembre 2011 ;  
- note de service DGRH C2-1 n° 2011-205 du 16 novembre 2011.

Je vous informe que la note de service citée en référence, relative au mouvement 2012, est parue au BO n° 45 du 8 décembre 2011.

Les demandes de mutation ou de réintégration au titre de la rentrée 2012 devront être enregistrées par les personnels, exclusivement à partir du site Internet AMIA, accessible à l'adresse suivante :

<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>

Je vous précise que seuls les postes de médecin de l'éducation nationale sont offerts dans l'application AMIA, les postes sur emploi fonctionnel de médecin de l'éducation nationale conseiller technique faisant l'objet d'une parution sur le site de la BIEP et d'une procédure ad hoc.

La saisie des demandes devra être opérée entre le 31 janvier et le 15 février 2012.

A l'issue de la période de formulation des vœux, tout agent ayant sollicité une mutation doit à nouveau se connecter sur AMIA pour imprimer personnellement sa confirmation de demande de mutation (du 16 février au 7 mars 2012).

Cette confirmation, accompagnée des pièces justificatives éventuelles, sera ensuite transmise au rectorat, DIRH 3, par la voie hiérarchique, pour le 14 mars 2012 délai impératif.

Calendrier des opérations :

Saisie et modifications des demandes	31 janvier au 15 février 2012
Édition des confirmations de mutations	16 février au 7 mars 2012
Date limite de retour au rectorat	14 mars 2012

Je vous remercie de procéder à une large diffusion de la présente note auprès des personnels concernés.

Pour le recteur et par délégation,  
le directeur des ressources humaines

SIGNÉ

Régis HAULET